

Ma Rentrée
à Trélazé

LE GUIDE

PRATIQUE POUR VOS

DÉMARCHES

25
26



www.trelaze.fr



VILLE DE
Trélazé

Chers parents,

Vous découvrirez à travers ce guide pratique toutes les informations utiles pour organiser l'année scolaire de votre enfant.

L'Éducation est la priorité de la ville de Trélazé et la réussite éducative ainsi que la socialisation de votre enfant, nos objectifs.

C'est pourquoi, de nombreuses activités vous sont proposées. La labellisation « Cité éducative », menée en partenariat avec la Préfecture de Maine-et-Loire et l'éducation Nationale sur un périmètre défini (groupe scolaire Robert Daguerre, écoles Maraîchère et Gérard Philipe, écoles Florence Arthaud, Aimé Césaire et Paul Fort, collège Jean Rostand et lycée Ludovic Ménard) permet la mise en œuvre d'actions pour un meilleur apprentissage et épanouissement de vos enfants.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



Véronique PINEAU
1^{ère} Adjointe à l'éducation,
enfance, jeunesse
veronique.pineau@mairie-trelaze.fr



Christophe BOUJON
Conseiller délégué à l'éducation
christophe.boujon@mairie-trelaze.fr



Ozkan ERTURK
Conseiller délégué à l'éducation
ozkan.erturk@mairie-trelaze.fr

Sommaire

- 4 Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation
- 6 Calendrier scolaire
- 8 Les écoles sur votre commune
- 10 Quand et comment inscrire mon enfant ?
- 12 Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques
- 14 La restauration scolaire
- 19 Les centres de loisirs
- 23 La caisse des écoles publiques
- 24 Les associations de parents d'élèves
- 25 Le rôle des représentants de parents d'élèves
- 26 Les partenaires sur la ville

Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation



En Mairie

Nouvelle inscription scolaire, restauration
Accueil de la mairie
inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr
02 41 33 74 74

Réussite éducative
reussite.educative@mairie-trelaze.fr
06 82 11 20 09

Restauration scolaire (facturation, suivi des inscriptions pour les repas, annulation) - cuisine.centrale@mairie-trelaze.fr

Portail famille : un nouveau service en ligne pour réaliser les inscriptions à la restauration scolaire et aux temps périscolaires. **Cliquez sur le QR CODE**



Délégation de service public Léo Lagrange Animation



Périscolaire

Robert Daguerre
trelaze.perisco.daguerre@leolagrange.org
06 12 75 25 46

Aimé Césaire
trelaze.perisco.aimecesaire@leolagrange.org
06 72 70 67 00

Gérard Philipe et Paul Fort
trelaze.perisco.pfortgphilipe@leolagrange.org
06 11 46 14 94

Maraîchère maternelle et élémentaire
trelaze.perisco.maraichere@leolagrange.org
06 63 76 57 88

Henri et Yvonne Dufour et Jacques Prévert
trelaze.perisco.dufourprevert@leolagrange.org
06 12 75 45 47

Florence Arthaud
trelaze.perisco.farthaud@leolagrange.org
06 49 83 65 10

Centre de loisirs

Inscriptions Accueil de loisirs (mercredi et vacances)
trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org
02.41.41.27.40

Facturation

Facturation Accueil de loisirs et temps périscolaires
trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org
06.37.58.12.09

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

ZONE A

Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille,
Nancy-Metz, Nantes, Nice,
Normandie, Orléans-Tours,
Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

SEPT. 2025	OCT. 2025	NOV. 2025	DÉC. 2025	JANV. 2026	FÉV. 2026	MARS 2026	AVRIL 2026	MAI 2026	JUIN 2026	JUIL. 2026	AOÛT 2026
L 1 RENTRÉE	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2	D 2
M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3	L 3
J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4	M 4
V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5	M 5
S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6	J 6
D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7
L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	S 8
M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9	D 9
M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10
J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11	M 11
V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12	M 12
S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13	J 13
D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14
L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15
M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16
M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17
J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18	M 18
V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19
S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20	J 20
D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	S 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21
L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22
M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23
M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24
J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25	S 25	M 25
V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26
S 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27	J 27
D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28
L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30
	V 31		M 31	S 31	M 31	M 31		D 31		V 31	L 31

→ Les élèves qui ont cours le samedi
sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026
et le samedi 16 mai 2026.

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire



Les écoles à Trélazé

Groupes scolaires (maternelle et élémentaire)

Robert DAGUERRE

Directrice :
Mme Élodie HUCHELOUP
27, rue Jules Ferry
 02 41 69 02 18
ce.0490270c@ac-nantes.fr

Florence ARTHAUD

Directrice :
Mme Stéphanie SERVANT
20 avenue de la Quantinière
ce.0492484j@ac-nantes.fr
02 41 05 65 40

Aimé CÉSAIRE

Directrice :
Mme Amélie NAHAM
130, rue André Malraux
 02 41 25 45 25
ce.0492422s@ac-nantes.fr

Maternelles

La MARAÎCHERE

Directrice :
Mme Delphine NOUCHET
18, rue Ludovic Ménard
 02 41 69 05 66
ce.0490140l@ac-nantes.fr

Jacques PRÉVERT

Directrice :
Mme Nathalie FÉRIOT
25, rue Édouard Branly
 02 41 69 79 74
ce.0491751m@ac-nantes.fr

Gérard PHILIPPE

Directrice :
Mme Barbara AUVIN
225, rue Élisée Reclus
 02 41 87 70 63
ce.0490773z@ac-nantes.fr

Élémentaires

Henri & Yvonne DUFOUR

Directrice :
Mme Laurie GUERET
58, rue Valongo
 02 41 69 19 62
ce.0490267z@ac-nantes.fr

La MARAÎCHERE

Directrice :
Mme Sandrine AKYOL
59, rue Ludovic Ménard
 02 41 69 00 28
ce.0490264w@ac-nantes.fr

Paul FORT

Directrice :
Mme Sonia CORABOEUF-CORNILLE
255, rue Élisée Reclus
 02 41 22 16 21
ce.0490269b@ac-nantes.fr

RASED

Réseau d'aides spécialisées aux
élèves en difficulté
 02 41 69 03 80
rased49-trelaze@ac-nantes.fr

Groupes scolaires privés, gérés par des OGE

Montrieux SAINT-RENÉ

Directrice :
Mme Murielle DAVINROY
113, rue André Malraux
 02 41 69 03 93
trelaze.montrieuxstrene@ec49.fr

Bel Air

Directeur :
M. Arnaud POISSON
Place Bel Air
 02 41 69 15 41
trelaze.belair@ec49.fr

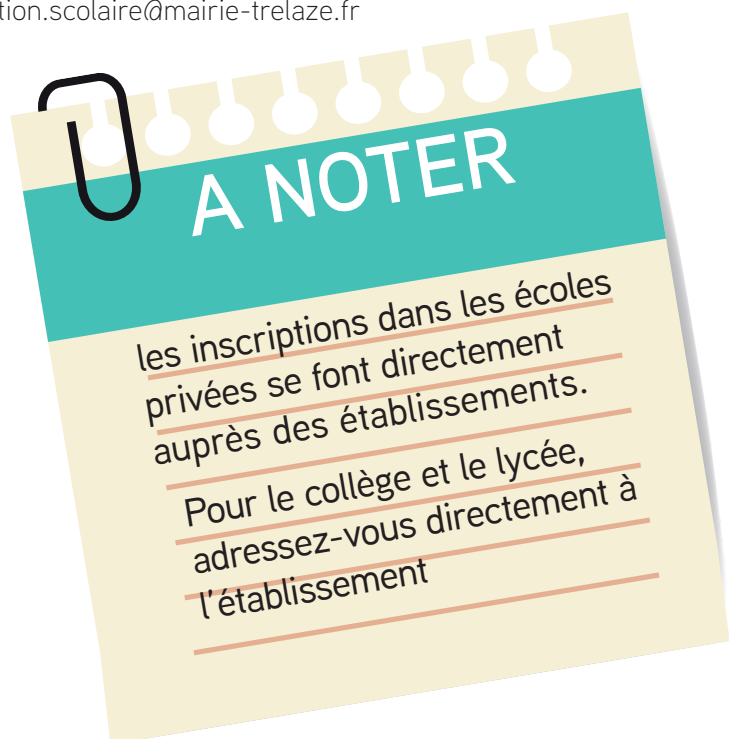
Quand et comment inscrire mon enfant ?

Un nouveau service en ligne est disponible pour réaliser les inscriptions aux temps périscolaires, à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs.

Le portail famille remplace les inscriptions papier. Il répond au souhait de la municipalité de simplifier les démarches auprès des citoyens en quelques clics.

Une seule saisie des informations est nécessaire pour les différents services scolaires et périscolaires.

Information et renseignement par mail :
inscription.scolaire@mairie-trelaze.fr



Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques

GROUPE SCOLAIRE AIMÉ CÉSAIRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30			
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

GROUPE SCOLAIRE ROBERT DAGUERRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30			
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

GROUPE SCOLAIRE FLORENCE ARTHAUD

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30			
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30	16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 30

Légende

Temps périscolaire payant (garderie)

Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)

Temps d'enseignement

Déjeuner et activités interclasses

Temps d'activités périscolaires gratuits

ÉCOLE MATERNELLE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARAÎCHÈRE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 00		16 h 00 - 18 h 30

ÉCOLE MATERNELLE J. PRÉVERT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

Légende

Temps périscolaire payant (garderie)

Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)

Temps d'enseignement

Déjeuner et activités interclasses

Temps d'activités périscolaires gratuits

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI ET YVONNE DUFOUR

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 40 - 16 h 00		16 h 00 - 18 h 30

ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD PHILIPPE

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 10		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 00	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40		13 h 40 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 40 - 12 h 05	12 h 05 - 13 h 40		13 h 50 - 16 h 10		16 h 10 - 18 h 30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL FORT

LUNDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	11 h 55 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 00		16 h 30 - 18 h 30
MARDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
MERCREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 50	12 h 30				
JEUDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 30		13 h 30 - 16 h 30		16 h 30 - 18 h 30
VENDREDI	7 h 30 - 8 h 15		8 h 30 - 11 h 55	12 h 05 - 13 h 30		13 h 50 - 16 h 00		16 h 00 - 18 h 30

Légende

Temps périscolaire payant (garderie)

Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)

Temps d'enseignement

Déjeuner et activités interclasses

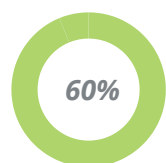
Temps d'activités périscolaires gratuits

La restauration scolaire publique

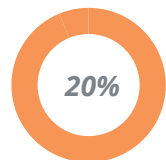
La ville de Trélazé organise un service de restauration sur l'ensemble des écoles publiques de la Commune. Ce service est ouvert aux enfants des classes maternelles et élémentaires, sous réserve de santé et de maturité compatible avec la vie collective (décision prise par les services de la Ville, enseignement et restauration, en accord avec la direction de l'école et l'enseignant), d'inscription et d'acceptation du règlement.

Qu'y a-t-il dans l'assiette de vos enfants ?

1 300 repas sont préparés par jour



des produits de qualité et durables



de produits sont issus de l'agriculture biologique,

Les produits sont préparés par **9** personnes et livrés par **2** personnes en liaison chaude. **1** repas végétarien est servi chaque semaine.



Libellé	Objets	Tarifs 2025 - 2026 (en €)
Repas scolaire (sans tenir compte du QF)	enfant trélazéen	4,10
	enfant trélazéen occasionnel	5,70
	enfant hors Trélazé	7,40

« À compter du 3^e enfant, le repas est facturé à demi-tarif ».
Une tarification sociale s'applique pour les foyers les plus modestes : prise en charge du repas par le CCAS à hauteur de 30% pour QF 380 à 450 à hauteur de 50% pour QF 380.

À titre exceptionnel, l'ajout ou la suppression d'un repas doit être effectué en ligne via le portail famille au service restauration **au moins 72 h à l'avance. En cas de maladie, le 1^{er} jour d'absence sera facturé, car le repas est préparé.**

Les factures sont adressées aux familles par le Trésor Public en début de mois et sont disponibles sur le portail famille.

Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, soit :

- **par prélèvement automatique**, en retournant les imprimés d'autorisation de prélèvement avec un RIB lors de l'inscription à la restauration
- **par chèque à l'ordre du Trésor Public** à adresser, accompagné du talon détachable de la facture, au Trésor Public
180 avenue Mendès France à Trélazé
- **en espèces au guichet du Trésor Public**
180 avenue Mendès France à Trélazé

Réservation en ligne via le portail famille

Le service minimum d'accueil

La commune est tenue d'organiser un service minimum d'accueil dès lors que le nombre d'enseignants déclarés grévistes est égal ou supérieur à 25 % au sein de l'école.

Il concerne uniquement **le temps scolaire**.

Quand le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25 %, les enfants présents sont accueillis à l'école par l'équipe enseignante non gréviste.

Les modalités d'accueils sont mises en ligne et par voie d'affichage dans les écoles.

Tenez-vous informés en temps réel sur le site internet de la ville par voie d'affichage dans l'établissement scolaire de votre enfant et sur votre espace famille.

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont mis en œuvre dans toutes les écoles publiques de la ville par la Délégation de Service Public Léo Lagrange Ouest.

☛ Accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 15

☛ Pause méridienne pour les maternelles et élémentaires de 11 h 45 à 13 h 30

☛ Accueil du soir

- 16 h à 16 h 30 1^{re} demi-heure gratuite sauf les jours de TAP et le vendredi
- 16 h 30 à 18 h 30 payant sauf les vendredis à partir de 16 h



En cas de retard le soir, une surfacturation de 2,40 € par 1/4 d'heure sera appliquée quel que soit le quotient familial.

Réservation en ligne via le portail famille

2025 - 2026	Écoles G. Philipe, P. Fort, R. Daguerre, F. Arthaud H. et Y. Dufour, J. Prévert, Maraîchère, A. Césaire	
	Tarifs trélazéens	Tarifs non - trélazéens
Quotient familial	Le 1/4 d'heure	Le 1/4 d'heure
< 336	0,26 €	0,27 €
337 - 456	0,26 €	1,20 €
457 - 605	0,44 €	
606 - 823	0,58 €	
824 - 1036	0,63 €	
> 1036	0,69 €	

Facturation

Elle est gérée par Léo Lagrange Animation.

trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org

☎ 06 37 58 12 09

Factures disponibles sur le portail famille

Les temps d'activités périscolaires gratuits (TAP)

Les inscriptions en cours d'année se réalisent directement auprès du responsable périscolaire de l'école :

- gratuits les lundis, mardis ou jeudis de 13 h 30 à 16 h 30



Les accueils de loisirs

(mercredis et vacances scolaires)

Le responsable périscolaire s'engage à :

- Mettre en place une équipe d'animation pour assurer l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires.
- Contacter la famille en cas d'incident ou d'accident et prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en ayant recours au transport vers les services d'urgence.
- Veiller au bon déroulement des temps périscolaires dans le respect de chacun.

Les familles s'engagent à :

- Lire le règlement avec leurs enfants et à veiller à ce qu'il soit respecté.
- Prévenir le responsable périscolaire s'il est nécessaire de mettre en place un projet d'accueil individualisé (allergie, maladie chronique).
- Informer le responsable périscolaire si l'enfant est malade (notamment maladie à caractère contagieux).
- Contacter le responsable périscolaire entre 9 h et 18 h, de préférence par SMS, pour signaler toute absence ou modification de fréquentation.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter le personnel d'encadrement et leurs camarades.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Respecter les règles de fonctionnement.

Les lieux d'accueil

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30. Le mercredi matin, les enfants sont accueillis uniquement à l'accueil de loisirs de Jean-Gueguen.

Accueil de loisirs

Maisoncouleurs

(2 ans ½ - 5 ans)

225 rue Elisée Reclus

02 41 87 41 42

trelaze.maisoncouleurs@leolagrange.org

Accueil de loisirs Mine d'Éveil

(2 ans ½ - 5 ans)

60 rue Valongo

02 41 95 39 01 - 06 08 16 81 73

trelaze.minedeveil@leolagrange.org

Accueil de loisirs

Jean Gueguen (6 - 11 ans)

Espace Jean Gueguen

1 rue Pasteur

02 41 69 69 58 - 06 01 14 52 40

trelaze.jeanguieguen@leolagrange.org

Le Hub Rep'R

(11-15 ans)

Hall Hervé Bazin

Chemin de la Maraîchère

02 41 69 73 14 - 06 17 31 14 73

hubrepr@leolagrange.org

QF	SANS REPAS		AVEC REPAS	
	1/2 J	J	1/2J	J
0 - 353	0,99 €	1,50 €	3,14 €	3,65 €
354 - 380	1,50 €	2,29 €	3,65 €	4,44 €
381 - 420	2,52 €	3,81 €	5,53 €	6,82 €
421 - 450	2,52 €	3,83 €	5,53 €	6,84 €
451 - 456	2,52 €	3,83 €	6,82 €	8,13 €
457 - 605	2,68 €	4,10 €	6,98 €	8,40 €
606 - 703	3,76 €	5,72 €	8,06 €	10,02 €
704 - 823	4,51 €	6,87 €	8,81 €	11,17 €
824 - 1036	4,70 €	7,13 €	9,00 €	11,43 €
1037 - 1200	5,65 €	8,54 €	9,95 €	12,84 €
1201 - 1400	6,77 €	10,25 €	11,07 €	14,55 €
> 1400	8,13 €	12,29 €	12,43 €	16,59 €

Informations et renseignements

Centre social Ginette Leroux, 54 av de la République - 02 41 41 27 40
les mercredis et vendredis de 14 h à 17 h
par mail : trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org

Des activités multiples

Les accueils de loisirs sont des espaces de rencontres, d'échanges et de complémentarité éducative.

De manière générale, les animations favorisent **le développement de l'autonomie, la construction de l'esprit critique et l'apprentissage du vivre ensemble.**

Les projets pédagogiques et règlements de fonctionnement sont à la disposition des familles dans les espaces parents de chaque structure ou sur l'application Léo Lagrange kidizz.



Dispositifs d'accompagnement à la réussite des enfants

Programme de réussite éducative (PRE)

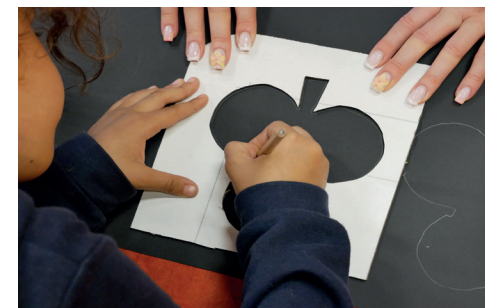
La ville, grâce à plusieurs dispositifs, spécifiques, en lien avec l'éducation nationale, l'État, la CAF, le Conseil départemental et des associations, accompagne les enfants ayant besoin d'un coup de pouce dans leur scolarité, leur santé, leur bien-être.

Si cet accompagnement les aide dans la réalisation de leur travail scolaire, il permet également de travailler la confiance en soi et le plaisir d'apprendre au travers de procédés éducatifs et ludiques et d'accompagner les démarches sociales ou de santé.



Cécile Wibault

06 80 11 20 09



Accompagnement à la parentalité

Les ateliers parents des centres sociaux

Les centres sociaux de la ville proposent des temps d'échanges, des ateliers autour de la parentalité ainsi que des ateliers parents-enfants

Centre social Jean Gueguen :
animationfamillejg.leolagrange@gmail.com

Centre social Ginette Leroux :
animationfamillegl.leolagrange@gmail.com

Le lieu d'accueil enfants-parents « Les Paradies »

Géré par Vyv et ouvert tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9 h à 11 h 45, cet espace gratuit est réservé aux familles d'enfant(s) de moins de 4 ans et aux futurs parents. Il permet :

- De partager un moment avec son enfant dans un lieu nouveau,
- D'échanger, d'écouter, trouver du soutien auprès de professionnels de l'enfance,
- De rencontrer d'autres enfants et d'autres parents.

12 rue des Métiers - accueilenfantparent-trelaze@mfam-enfancefamille.fr

Les services de prévention et promotion de la santé familiale - PMI

Assuré par le Conseil départemental, ce service, composé de professionnels de la santé (sage-femme, infirmière, puéricultrice et médecin) soutient les familles, la santé et le bien-être des enfants âgés de moins de 6 ans.

Prendre rendez-vous :

MDS Sud Loire

39 rue Abel Boutin Desvignes - 49130 Les Ponts-de-Cé

 02 41 79 75 10

Les permanences éducatives de la maison départementale des solidarités

Ces permanences offrent un espace d'écoute personnalisé, d'échanges et éventuellement d'orientation par rapport aux difficultés rencontrées dans la relation enfant/parent.

Des professionnels de l'enfance et de l'éducation vous accueillent sur rendez-vous.

Maison Départementale des solidarités Angers Sud Loire :

254 rue Ferdinand Vest - 49800 Trélazé

 02 41 79 75 01



Présentation

Elle est animée par un comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.

Elle administre un budget composé de la **subvention municipale et des cotisations de ses adhérents**.

Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi **les actions pédagogiques** proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes transplantées, projets divers ...).

Adhésion

Le bulletin d'adhésion est distribué en début d'année auprès de tous les élèves trélazéens. Il est également disponible sur le site de la ville dans la rubrique ville innovante / éducation / écoles.

L'adhésion est à remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou en Mairie (Service éducation).

Élections

En 2026, auront lieu les élections des sociétaires, lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

Les associations de parents d'élèves (APE)

L'A.P.E. réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie des écoles au profit des élèves. Le rôle de l'association est de participer à la vie de l'école, de défendre les intérêts des enfants et de représenter tous les parents.

L'association répond aux questions des parents et organise généralement différentes manifestations au cours de l'année pour financer les projets pédagogiques de l'école.

N'hésitez pas à contacter ou soutenir les APE des écoles de vos enfants.

 Groupe scolaire la Maraîchère
ape.lamaraichere@gmail.com

 Ape-La-Maraîchère-Trélazé / apelamaraichere.wixsite.com/ape49/blog-1/

 Groupe scolaire Prévert et Dufour
ape.prevert.dufour@gmail.com

 Ape.prévertdufour

 Groupe scolaire Robert Daguerre
ape.robertdaguerre@gmail.com

 Ape.robertdaguerretrélazé

 Groupe scolaire Aimé Césaire
ape.aimecesaire@gmail.com

 Ape.aimecesaire

 Écoles du Grand Bellevue (Gérard Philipe et Paul Fort)
ape.ecoles.bellevue@gmail.com

Le rôle des représentants de parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre **les familles, les enseignants et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de la vie de l'établissement. Par exemple, sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus de la commune**.

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Une offre complète sur la ville

Le développement des enfants est une priorité pour la ville de Trélazé, l'accès à la culture est un vecteur essentiel pour leur créativité et leur éveil sur le monde.

Plusieurs structures municipales, situées sur le pôle Hervé-Bazin, dispensent des cours ou des offres de sortie pour compléter leur accompagnement scolaire.

Médiathèque Hervé-Bazin

☎ 02 41 69 19 64
mediatheque@mairie-trelaze.fr

École de musique Henri-Dutilleux

☎ 09 60 15 83 41
siemtp@orange.fr

École de danse

☎ 06 74 75 27 25
ecolededanse@mairie-trelaze.fr

Théâtre de l'Avant-Scène

☎ 02 41 33 74 51
service.evenementiel@
mairie-trelaze.fr

Les centres sociaux Ginette-Leroux et Jean-Gueguen accompagnent tout au long de l'année les familles dans les missions de parentalité et dans la proposition d'activités socio-éducatives.

Centre social Jean Gueguen

1 rue Louis Pasteur
☎ 02 41 69 01 90

Centre social Ginette Leroux

54 avenue de la République
☎ 02 41 69 00 12

Les associations sportives et culturelles proposent également de nombreuses activités.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet de la ville :
www.trelaze.fr





www.trelaze.fr

